

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



SÉANCE DU CONSEIL DU 2 AVRIL 2015
--

L'an deux mil quinze, le deux avril à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.
Nombre de membres en exercice : trente.
Date de convocation : 23 mars 2015.

Présents : Mesdames BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, DOMINGUES Magali, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, VIGNAUD Fabienne et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BONAFIOUS Jérôme, COSTES Serge, COURNAC Jean-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, GUITOU Jean-François, LAFON Joël, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : IRAGNES-COLIN Viviane (pouvoir à BÉNAZÉRAF Catherine)

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : DE NARDI Fabrice, SAGNET Lucienne.

M. BONAFIOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

N° 15.0204.01 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
 Le budget primitif est adopté à 24 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.0204.02 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
 Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.0204.03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
 Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.0204.04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT À LA DEMANDE

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
 Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.0204.05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE**

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.0204.06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC**

(Voir maquette réglementaire, disponible au secrétariat et sur le site internet)
Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.0204.07 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS - EXERCICE 2015**

Le Président donne connaissance de l'état de notification des bases d'imposition pour l'année 2015, de la taxe d'habitation (TH), des deux taxes foncières (TFB et TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le produit fiscal à taux constant serait de 1 604 113 euros, compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives de 0,9% prévue par la loi de finances 2015, mais il comprend un prélèvement par l'État pour alimenter le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) d'un montant de 194 580 euros. Le Président indique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 515 765 euros, hors TEOM. Les allocations compensatrices s'élèvent à 65 936 euros et le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) à 40 296 euros.

Compte tenu de ces éléments, le Président propose de fixer les taux des impôts direct, sans variation par rapport à 2014.

Le Président indique que les bases prévisionnelles relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à 5 118 382 euros. Il précise que la TEOM doit générer un produit de 539 477 euros pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM qui assure le service et propose de voter le taux à 10,54 % pour 2015 (contre 10,33% en 2014).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter la somme de 1 604 113 euros, en tant que produit fiscal attendu des TH, TF et CFE en 2015, compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget soit 1 515 765 euros, du montant du prélèvement au titre du FNGIR, du produit de CVAE et des allocations compensatrices ;

- de fixer les taux 2015 des quatre taxes directes, sans variation, soit :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation (TH)	10,93 %	10,93 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	9,91 %	9,91 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	82,43 %	82,43 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,66%	17,66%

- de voter la somme de 5 118 382 euros en tant que produit de TEOM attendu en 2015 et de porter le taux de TEOM à 10,54 % pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.0204.08 – EMPLOIS : MODIFICATION DE POSTE (AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL - MÉNAGE)**

Le Président indique que, suite au départ de l'un des agents chargé du ménage (5 h 30) et aux besoins supplémentaires (4 h), il y a lieu de porter à 26 h le nombre d'heures hebdomadaires de l'un des postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, afin d'assurer les besoins permanents de ménage.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous réserve de l'avis du CTP sollicité à cet effet, décide :

- de supprimer le poste actuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé du ménage à 16,5/35^{ème} ;
- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé du ménage à 26/35^{ème}.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.0204.09 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Il rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour les conventions relatives aux emplois-aidés.

EMPLOIS DIRECTS

Filière	Catégorie	Nbre	Emploi	Service Affectation	Type d'emploi	Durée hebdo	Pourvu
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché Territorial	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif 1° classe	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif 1° classe	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	1
ADMINISTRATIVE	B	1	Rédacteur principal 1° classe	Tourisme	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 1° classe	Cyberbase	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	80%
SPORTIVE	B	1	Éducateur des APS principal 1° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 2° classe	Centre de loisirs et Jardin Bourian	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	30	0
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 1° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	100%
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 2° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	28	1
CULTURE	C	1	Adjoint du patrimoine 2° classe	Médiathèque	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1

TECHNIQUE	B ou C	1	Agent de maîtrise ou Adjoint tech principal	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	0
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 1° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique principal 1° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	2
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 2° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique 2° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	2
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Maçonnerie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	TITULAIRE REGIME GENERAL	26	1
ANIMATION		1	Chargée de mission Enfance environmt	Administration générale	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Chargée de mission TIC	Salles multimédia	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Adjoint d'animation 2° classe	Cyberbase	CONTRACTUEL	17,5	30%
TECHNIQUE		1	Assistance Technique	Voirie	CONTRACTUEL	6,5	1
TECHNIQUE		1	Coordinateur Technique	Voirie	CONTRACTUEL	35	1
TECHNIQUE		1	Emploi Avenir	Maçonnerie	EMPLOI AIDE	35	0
TECHNIQUE		1	Emploi Avenir	Voirie	EMPLOI AIDE	35	1
TECHNIQUE		1	CAE	Voirie	EMPLOI AIDE	32	1
ANIMATION		1	CAE	Centre de loisirs / Jardin Bourian	EMPLOI AIDE	30	1
ANIMATION		2	Adjoint d'animation 2° classe	Centre de loisirs	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0
TECHNIQUE		3	Adjoint technique 2° classe	Voirie	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION :

TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 2° classe	Chaufferie	Mise à disposition de la Commune de Cazals	5	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la Commune de Frayssinet-le-Gélat	3	1
ANIMATION		3	Contrat civique	Centre de loisirs	Mise à disposition de la FOL du Lot	24	1
TECHNIQUE		1	Contrat civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0

- MÊME SÉANCE -

N° 15.0204.10 - HAUT DÉBIT LIEU DIT POUDENS À DÉGAGNAC – PARTICIPATION À L'EXTENSION DU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane va étendre son réseau haut débit sur la commune de Concorès, aux lieux-dits La Mouline et Granroque.

Il précise que ces travaux seront réalisés par la société Alsatis pour un montant de 19 688,01 € TTC. La Communauté de communes Quercy-Bouriane avait prévu un autofinancement de 15 500 € et une participation des riverains à hauteur de 4 188,01 €.

Comme cette extension permettra également la desserte en haut débit de foyers situés sur la commune de Dégagnac, au lieu-dit Poudens et afin que ces foyers puissent bénéficier du service, il propose de se substituer à la participation des riverains en prenant en charge la somme de 4 188,01 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Considérant que l'extension sur la commune de Concorès du réseau haut débit de la Communauté de communes Quercy-Bouriane bénéficiera aux habitants de Poudens à Dégagnac ;

- décide de financer l'extension du réseau haut débit de la Communauté de communes Quercy-Bouriane par le versement d'une participation à hauteur de 4 188,01 € ;

- décide d'inscrire ce montant au BP 2015 ;

- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
02/04/15		Séance ordinaire du conseil communautaire	
15.0204.	01	Vote du Budget Primitif 2015 (BP) – Budget Principal	2015-41
15.0204.	02	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget annexe Chaufferie	2015-41
15.0204.	03	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget annexe Multiple rural à Frayssinet	2015-41
15.0204.	04	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget annexe Transport à la demande	2015-41
15.0204.	05	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget annexe Zone Artisanale	2015-42
15.0204.	06	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget annexe Multiple rural à Dégagnac)	2015-42
15.0204.	07	Vote des taux des impôts directs - Exercice 2015	2015-42
15.0204.	08	Emplois : modification de poste (augmentation du temps de travail - ménage)	2015-42
15.0204.	09	Tableau des effectifs Annexe tableau des effectifs	2015-43
15.0204.	10	Haut débit lieu-dit Poudens à Dégagnac – Participation à l'extension du réseau de la Communauté de communes Quercy-Bouriane	2015-45